**Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente**

**et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Publication des données relatives à l’encadrement différencié»**

Voici quelques jours, la presse a fait grand cas du classement des établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles établi sur la base de critères socioéconomiques et utilisé pour déterminer les écoles en encadrement différencié qui peuvent bénéficier d’un soutien plus important de notre Fédération. Ce n’est toutefois pas la publication du classement qui m’a interpellée. On peut en effet facilement trouver ces données et elles correspondent à l’indice socioéconomique du quartier où se trouve l’école. J’ai plutôt été choquée par la manière dont ce classement a pu être présenté par endroits, comme s’il distinguait les bonnes et les mauvaises écoles, celles où il faut envoyer ses enfants et celles où il ne faut absolument pas les inscrire.

C’est évidemment choquant. Il est profondément dérangeant de faire croire qu’il existe chez nous un classement des performances des écoles, comme cela peut se faire par ailleurs, à force de palmarès et de hiérarchie. La Fédération a toujours refusé d’établir un tel classement. Il en va cependant autrement pour l’encadrement différencié où il a fallu objectiver les besoins des écoles et déterminer celles qui en avaient le plus. C’est la

logique de la discrimination positive, lancée à l’époque par Laurette Onkelinx et développée en 2009 par Christian Dupont qui a permis de porter à 45 millions d’euros l’aide aux écoles connaissant le plus de difficultés. Sur un budget de près de six milliards, cette somme reste modique, mais cette aide a le mérite d’exister et de démontrer une

volonté de corriger la structure et la nature inégalitaire de notre enseignement.

Ce qui est le plus dommageable, c’est de laisser croire que le projet pédagogique et la force d’une équipe pédagogique se mesurent à l’aune de cet indice socioéconomique. Il existe tellement d’écoles extraordinaires, motivantes et performantes. Ce classement n’est pas celui de la performance des écoles. S’il existe des données relatives aux taux d’échec et à la maîtrise de la matière par les élèves, ce sont celles qui émanent des tableaux de bord des écoles (TABOR) et il faut se féliciter qu’elles restent anonymes et seulement à l’usage de l’administration et des services du gouvernement.

Madame la Ministre, comment avez-vous accueilli les différentes parutions, les commentaires et les analyses relatifs aux données de l’encadrement différencié? S’il est une question que posent ces publications, c’est celle de la mise à jour des critères qui composent ces indices. Pouvez-vous nous indiquer où nous en sommes dans ce dossier particulièrement important, y compris dans le cadre du décret «inscriptions»?

**Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de**

**l’Enfance.**

– Je n’ai pas apprécié la manière dont l’article a été rédigé. Je m’en suis d’ailleurs ouverte dans une lettre personnelle adressée au directeur de la rédaction. On ne peut en effet accepter que ce soit présenté comme un classement des meilleures écoles. De plus, mon cabinet a demandé que des rectifications soient apportées sur le site internet qui annonçait qu’on pouvait y découvrir le classement des meilleures écoles où inscrire les enfants. En fin de journée, le journal a accepté de modifier le titre. Cela ne va pas du tout: ces données socioéconomiques permettent de déterminer les établissements à encadrement différencié. Or ce journal en a fait un outil de marché scolaire. C’est d’autant plus délicat que cela s’est produit en pleine période d’inscriptions.

J’ai aussi envoyé une lettre à tous les directeurs des établissements à encadrement différencié pour leur faire part de notre indignation vis-à-vis de ce classement et leur indiquer que cela n’avait rien à avoir avec la qualité de leur travail ou l’engagement du personnel enseignant. On cherche souvent le sensationnalisme, mais de là à dénaturer de cette manière des données destinées à un autre usage! Cette publication a créé beaucoup d’émoi chez les directeurs et dans les réseaux.

Dès que je suis devenue ministre de l’Éducation, j’ai réuni les chercheurs. Ils attendaient des instructions et n’avaient pas beaucoup avancé bien qu’une recherche ait été effectuée en 2014. Nous avons fait accélérer les travaux et levé les nombreux obstacles pour la transmission des informations, notamment au sein de l’administration et entre celle-ci et la Banque carrefour de la sécurité sociale. De cette manière, ils pourront, dans leur analyse, offrir un échantillonnage des différentes options de définition des indices socioéconomiques, y compris de type individuel. À terme, ceux-ci peuvent être une piste tant pour les critères ISEF (indice socioéconomique faible) lors des inscriptions que pour la nouvelle définition de l’encadrement différencié.

Cela permettrait d’instaurer une mixité bien meilleure et, peut-être aussi, une prise en charge plus attractive d’enfants venant de milieux socioéconomiques défavorisés, mais qui appellent un financement à titre personnel. L’équipe travaille sous la direction du P

R Demeuse de Mons. Nous la rencontrons régulièrement. J’ai écrit à plusieurs reprises au gouvernement fédéral pour qu’il accélère les choses. Les chercheurs doivent terminer leur rapport pour le début de mai. Ils sont actuellement confrontés à une interprétation de la Commission de la vie privée sur le rôle d’une tierce institution. J’ai dès lors demandé que soit à nouveau interpellé son président afin que cet obstacle soit levé. On tente de

supprimer les écueils les uns après les autres afin que nos chercheurs puissent utiliser toutes les données disponibles et réaliser ainsi un travail prospectif.

Il serait dès lors irresponsable de procéder aujourd’hui à des changements puisque les chercheurs présenteront leur rapport en mai en vue de la rentrée de septembre 2015. Nous déposerons donc une proposition visant à prolonger d’un an l’utilisation des critères actuels. Dès que les nouveaux critères auront été choisis, que le décret aura été adapté et que la nouvelle liste sera disponible, nous pourrons bien préparer les établissements plusieurs mois à l’avance pour la rentrée de 2016, avec des contrats par objectif et quelques adaptations permettant de renforcer le soutien pédagogique dans les établissements à encadrement différencié.

**Mme Latifa Gahouchi (PS)**

Je remercie madame la ministre d’avoir anticipé et d’avoir envoyé un courrier à la rédaction du journal, mais aussi aux directions qui font un travail extraordinaire sur le terrain, surtout dans les écoles à enseignement différencié. Je serai aussi attentive au rapport que M. Demeuse pourrait nous apporter sur les indices socioéconomiques. Répétons-le: dans l’enseignement différencié, ces équipes pédagogiques font un travail extraordinaire et de très longue haleine. L’on n’a pas le droit de classer ces écoles et je trouve très malsain que cet article paraisse au moment des inscriptions.